

EDITORIAL

Le lobby des pro-euthanasie est toujours très actif pour promouvoir un texte de loi légalisant "une aide active à mourir". La dernière alerte a eu lieu fin janvier au Sénat et nous nous sommes mobilisés pour informer des dangers de cette approche. D'où ce texte envoyé à différents sénateurs et députés à ce moment là :

LEGALISER L'EUTHANASIE !

Le projet de loi adopté par la commission des Affaires sociales du Sénat et qui sera discuté le 25 janvier 2011 me semble très dangereux dans ses effets et inadmissible sur le fond.

En qualité de bénévole qui accompagne maintenant depuis plus de dix ans en maisons de retraite les personnes âgées en fin de vie ou très malades ou en souffrance, mon expérience de terrain me fait craindre le pire pour cette population si l'on légalise l'euthanasie par une "aide active à mourir".

Rappelons, s'il en était besoin, que nous vivons dans une société où les mots de consommation, de compétition, de rentabilité, de jeunisme, d'argent roi sont la règle et qu'ils nous tiennent presque lieu de valeurs de civilisation. Or les personnes âgées, notamment celles en fin de vie en institution, représentent l'exact contraire de ce catalogue de valeurs. Elles ont donc bien du souci à se faire, et elles s'en font beaucoup !

Alors que me disent-elles, depuis dix ans, ces personnes qui arrivent à la fin de leur chemin de vie ?

Concernant leur devenir, à un moment ou à un autre elles se plaignent : "je suis une charge pour ma famille (ou pour la société)", "Ce serait mieux si je n'étais plus là!". Et il ne faudra pas grand-chose comme attitude ou paroles (parfois inconscientes) de la part des familles ou des proches pour que la personne ainsi fragilisée soit amenée à ajouter : "bon, qu'on en finisse, ne serait-ce que pour soulager financièrement les miens".

Or les bénévoles qui les accompagnent la plupart du temps durant de long mois, savent que ce n'est pas leur souhait profond d'être reconnues comme une charge et de voir leur vie abrégée si brutalement, ce n'est pas ce qu'elles avaient imaginé pour leur fin.

Je n'ignore pas que ce projet de loi exige tout un protocole avant d'aboutir au geste fatal. Le médecin devra s'assurer à plusieurs reprises du souhait ferme du patient, souhait confirmé par d'autres collègues. Je n'ignore pas non plus que la demande du patient devra être considérée comme "libre, éclairée et réfléchie".

Mais ne nous y trompons pas, cette personne âgée et fragilisée qui aura vu ses économies fondre comme neige au soleil et dont la famille sera peut-être économiquement à la dérive, va vous répéter vingt fois s'il le faut, et de façon apparemment "libre, éclairée et réfléchie" qu'elle veut la "piqûre libératrice". Mais où sera vraiment sa liberté alors que cette demande aura été lentement conditionnée par les "valeurs économiquement rentables" de notre société ?

Et voilà comment on risque de générer des dizaines de milliers de "volontaires" pour l'euthanasie. Après des millénaires de civilisation dans le pays des Lumières, est-ce vraiment cela que nous souhaitons et appelons le progrès ?

S'il fallait résumer d'une phrase : les personnes en fin de vie ne demandent que trois choses ; ne pas souffrir, ne pas subir de traitements déraisonnables, ne pas être abandonnées. Toutes choses contenues dans la "loi Léonetti". Il n'y manque que les moyens.

En tant que simple citoyen je vous incite vivement, Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés, à bien réfléchir avant d'user de votre pouvoir pour ouvrir cette boîte de pandore.

Jacques Gelé

Bénévole accompagnant

Texte lu et approuvé par **Marie Ireland**
Présidente de Jalmalv Loire Océan à Nantes

JALMALV

Jusqu'à La mort accompagner la vie.

Association loi 1901

- Siège social de JALMALV Loire-Océan :
23, rue de renards

44000 NANTES

Tél./fax : **02 51 88 91 32**

Email : Jalmalv.lo@wanadoo.fr

Site : <http://www.jalmalv-nantes.fr/>

Siège social de la fédération JALMALV :
reconnue d'utilité publique.

132, rue du faubourg St Denis

75010 Paris

Email : federation.jalmalv@wanadoo.fr

Site : www.jalmalv.fr

Dépôt légal à parution

L'équipe de Rédaction

- Responsable de publication :

Marie Ireland

- Coordination, rédaction, mise en page : Jacques Gelé.

- Tirage et distribution : Véronique Busson.

- Autres rédacteurs :

Les responsables de l'association... **et vous les adhérents !**

N'hésitez pas à nous transmettre vos idées et vos textes.

Contactez le : 02 51 88 91 32

Prochain bulletin, N° 58 :
juin 2011



Distribution prévue début juin 2011.

Pour une bonne tenue du planning de parution, merci de proposer vos articles avant fin mai 2011.

Permanences

Les permanences ont lieu au local aux heures suivantes :

du **lundi au jeudi**

de **9h à 16h**

le **vendredi**

de **9h à 14h30**

Le bénévole est aussi un citoyen

Notre modèle français qui exige beaucoup de l'État-providence n'est pas sans vertu protectrice comme chacun sait, et notre tradition culturelle et politique, avec les avantages et les inconvénients de la centralisation, n'est pas celle des Britanniques soucieux de préserver les droits de l'individu contre l'emprise du pouvoir étatique comme on peut le constater aussi en Amérique du Nord. Je ne veux pas disserter ici sur ces deux modèles mais m'interroger sur deux faits.

On estime qu'il y a quatre fois moins de bénévoles d'accompagnement en France que chez nos amis britanniques. Et si les soins palliatifs sont historiquement plus avancés chez nos voisins d'Outre-Manche, c'est que la société civile s'est mobilisée et, avant de s'en remettre à l'État, a financé par des dons privés le développement de ce type de soins.

Devant ces faits, deux réactions sont possibles.

La première proteste contre l'insuffisance d'engagement des pouvoirs publics qui obligent la société civile à suppléer son défaut d'organisation. Le bénévolat et les dons privés sont alors considérés comme le symptôme des insuffisances de l'État et produiraient même un effet pervers qui l'encouragerait à se défaire de ses responsabilités. Cette réaction témoigne d'un repli sur des valeurs classiques, mais trop partielles.

La deuxième accepte de se laisser interroger plus profondément. Le développement du bénévolat et le recours à la générosité privée ne doivent pas s'analyser d'abord comme le signe d'un désengagement des pouvoirs publics mais comme le symbole d'une société civile qui n'éluide pas ses responsabilités propres. Plus exactement, il appartient aux pouvoirs publics d'encourager le bénévolat parce que tout ne peut pas et ne doit pas être professionnalisé dans la vie humaine. Il convient aussi de permettre l'expression de la générosité privée comme cela se fait déjà, par exemple, avec le Téléthon.

S'agissant plus particulièrement des maisons de retraite, des personnes vulnérables maintenues au domicile, des unités hospitalières, pourquoi ne pas organiser des campagnes de sensibilisation à la nécessité du recrutement des bénévoles d'accompagnement ? Et, hardiment, de soutenir les initiatives privées qui, ça et là, embellissent l'ordinaire des jours des plus démunis d'entre nous ? Ne serait-ce pas aux bénévoles d'accompagnement de se soucier les premiers de la promotion de leur activité dans l'espace public ? Le bénévole, qui donne déjà beaucoup de lui-même dans la relation humanisante, doit aussi agir dans la cité pour que son activité soit soutenue.

Le bénévole est aussi un citoyen.

De l'utilité du site Jalmalv Nantes !

Nous vous avons informé, à plusieurs reprises, de la diminution depuis deux ans des appels téléphoniques de personnes en deuil.

Nous avons été amenés, de ce fait, à modifier le lancement de nouveaux groupes ; c'est ainsi qu'en octobre 2010 nous avons décidé le lancement d'un groupe en mars 2011, si trois personnes seulement le souhaitaient.

Changement considérable de situation depuis le 1^{er} novembre :

Seize appels téléphoniques en novembre et décembre, alors que seulement treize personnes nous avaient contactés sur les dix premiers mois de l'année, et encore six appels en janvier.

Un groupe d'échange et d'entraide se termine, un autre est en cours, le stage prévu en mars est complet et, un autre commencera très probablement en mai.

Une des raisons de l'augmentation des appels, c'est notre site internet.

En effet, nous avons pu constater que pour plusieurs des personnes récemment reçues, c'est après consultation de notre site qu'elles avaient pris contact.

Nous allons ainsi pouvoir écouter un nombre plus important de personnes en deuil.

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé à la création de ce site et à ceux et celles qui le tiennent à jour.

C.H. de Saint Julien

In Memoriam

La fin de l'année a été assombrie par la mort de l'une de nos très ancienne bénévoles, Monique Dupas.

Monique appartenait à la Congrégation des Sœurs de Saint-Gildas. Elle avait passé sa vie en qualité d'institutrice et commencé sa formation à Jalmalv aux alentours des années 1995, en même temps que Charles Moigneteau, Claude du Closel, Françoise Lochmann, époque où se plantèrent profondément, à Nantes, les racines de notre mouvement.

Monique a accompagné à l'hôpital de la Seilleraye, dans un foyer de Nantes Nord et au sein de l'Adar, à domicile.

Douce, affectueuse, elle était ouverte sur le monde. Plusieurs d'entre nous l'ont entourée pour sa messe d'enterrement.

Au revoir Monique.

Vous pouvez chanter ces paroles sur
la mélodie de Yves Duteil :
Prendre un enfant par la main.

ACCOMPAGNER UN HUMAIN

Prendre un enfant par la main,
Quand est si court son destin !
Etre présent jusqu'aux tous derniers jours,
S'en souvenir pour toujours.

Prendre un ancien par la main,
Pour son tout dernier chemin,
Puis lui donner la confiance en ses pas,
Et lui tenir le bras.

Prendre un humain par la main,
A la fin de son destin,
Qu'il soit enfant, adulte ou bien ancien,
Accompagner un humain.

Accompagner un humain,
Etre pour lui un soutien,
Pour atténuer sa peur du lendemain,
Savoir lui tenir la main.

Accompagner un humain,
L'entendre parler de demain
En écoutant ses projets quand soudain !
Il se rend compte de sa fin !

Prendre un humain par l'amour,
Embellir ses derniers jours,
Et le laisser cheminer lentement,
Vers son ultime dénouement.

Prendre un humain tel qu'il est,
L'entourer de mon respect,
Sans oublier qu'arrivera le jour,
D'être un mourant à mon tour !

Prendre la vie comme elle vient,
Sans la peur des lendemains,
Faire de l'humain sa profession de foi,
Aimer les autres comme soi.

Prendre la vie comme elle vient,
Même quand se clôt mon destin,
Etre un humain jusqu'aux derniers moments,
Vivre en conscience chaque instant.

Viendra le dernier moment,
Le mystère du dénouement.
On se demande ce qu'après il advient !
Après, après... on verra bien.

Jacques Gelé
Accompagnant bénévole

LE DEUIL EN CLASSE



Le deuil des jeunes ne se vit pas que dans les familles et dans *'le train de l'entraide'*. Il se vit aussi au niveau d'une classe quand le décès d'un élève survient.

Comment gérer ce chagrin qui déstabilise parfois l'équipe pédagogique elle-même ?

Les bénévoles de Jalmalv-lo commencent de plus en plus à être connus comme animateurs d'un espace de parole permettant aux jeunes, le temps d'une rencontre, de mettre des mots sur ce qu'ils vivent.

Il n'est pas rare qu'un professeur, ou l'infirmière scolaire, fasse appel à Jalmalv dans ces cas là. Jusqu'à maintenant c'est l'équipe du train de l'entraide qui assure cette tâche.

La dernière demande, en décembre, concernait la mort d'un jeune dans un centre d'apprentissage (Cifam de Ste Luce/Loire).

Rémy et Jacques, dès leur arrivée dans cette classe, ont pu constater et même ressentir, l'extrême souffrance et le désarroi du groupe. "L'absence-présence" du disparu était palpable. Et il n'était pas évident, pour ce groupe de jeunes, majoritairement masculin, de lâcher-prise pour libérer la parole...

Ce fut pourtant le cas, d'où ces quelques mots de remerciements reçus d'un membre de l'équipe pédagogique :

« Je reviens vers vous pour vous remercier au nom de l'équipe pédagogique et des jeunes.

Cela a fait du bien à tout le monde de pouvoir parler de A... et ce qui est troublant c'est que sa mort soude le groupe alors même qu'il était lui-même un fédérateur...

Je vais instruire une procédure en cas de décès [dans notre établissement], Je souhaite mettre les coordonnées de votre association [...].»

Ainsi, les tabous et les non-dits cèdent progressivement le pas dans notre société et Jalmalv en est un acteur.

Nota : Nos collègues de Jalmalv St Nazaire, pour les mêmes raisons, ont été sollicités à propos de la mort de la jeune Laëtitia de Pornic.

OSONS L'HUMOUR

Les thèmes abordés dans LE LIEN sont presque toujours graves et assez souvent tristes.

Certains lecteurs apprécient, de temps en temps, une pointe d'humour. D'autres, au contraire, trouvent que c'est déplacé. Chacun sa façon de regarder la vie.

Pour satisfaire tout le monde, voici la solution : merci aux lecteurs du deuxième type de ne pas lire ce qui suit.

(Texte recueilli sur le site Internet d'un institut en soins infirmiers.)

Le docteur dit à son patient :

- J'ai une mauvaise et une très mauvaise nouvelle à vous annoncer.
- Commencez par la mauvaise.
- J'ai reçu les résultats de vos tests. L'analyse indique très clairement qu'il ne vous reste plus que 24h à vivre.
- 24 heures! Mais c'est horrible! C'est incroyable! Et vous dites que vous avez une nouvelle encore plus mauvaise à m'annoncer ?
- Oui, ça fait depuis hier que j'essaie de vous joindre pour vous l'annoncer.

QUAND LES ACCOMPAGNANTS SE RENCONTRENT

Si l'on en juge par le travail accompli et la chaleur des échanges on peut affirmer que c'est une très heureuse initiative qu'ont eu les membres du CA que de proposer cette matinée des retrouvailles pour les 35 bénévoles qui avaient pu se libérer ce jour là.

Chacun a apporté sa pierre pour répondre au thème général : quelles actions au sein de Jalma-lo pour témoigner de nos valeurs, de nos actions et de notre expérience d'accompagnement ?

En effet à part les groupes de soutien qui sont mensuellement obligatoires et assurent un certain « brassage » entre les bénévoles, chacun a, plus ou moins, tendance à se refermer sur les bénévoles qu'il connaît bien à savoir ceux de son « groupe de formation ».

Il est vrai que la formation à Jalma-lo est un moment fort de « travail sur soi ». A tel point que si on demande à un bénévole s'il connaît tel autre bénévole, il répond souvent : « tu parles si je le connais ! Nous avons fait la formation ensemble ! »

Pour en revenir à cette rencontre du 22 janvier, nous pouvons résumer les informations recueillies et le travail effectué comme suit :

Les informations

- En ouverture, Marie Ireland a rappelé tout le travail associatif déjà réalisé en amont comme en aval en dehors de l'action propre du bénévole.

- Marie-Anne Vergelin nous a tracé un rapide bilan de l'année écoulée et rappelé la raison d'être et le contenu des conventions que l'association signe avec les différents établissements ou structures dans lesquelles nous intervenons.

Rappel également de notre place, légalement parlant, dans le mouvement des Soins Palliatifs (SP) donc dans les établissements ayant une unité de soins palliatifs (USP) (1 seule en Loire Atlantique !) mais également dans ceux ne disposant que de Lits Identifiés Soins Palliatifs (LISP).

C'est la qualité de la formation et le suivi des bénévoles (participation obligatoire aux groupes de soutien) qui sont les fondements de la confiance en notre association.

Précisions données également sur le contenu et l'importance de la Charte du bénévole accompagnant ; le bénévole représente l'association lorsqu'il accompagne dans un établissement.

Le travail en groupes

- Travail de réflexion en groupe sur « Moi bénévole, en dehors de mes accompagnements, quelles actions je peux faire ou je pourrais faire à l'intérieur et à l'extérieur de l'association. »

- Comment je peux participer, en fonction de mes possibilités, aux autres tâches de l'association ?

- Comment dans mon environnement familial ou social je peux faire connaître et promouvoir nos actions ?

- Comment aussi l'association peut mieux investir les médias ?

- Enfin, dans le cadre de l'accompagnement, comment nous présenter aux malades, aux résidents, au personnel soignant ?

- Par ailleurs chaque bénévole est incité à élargir ses compétences en demandant à changer de structures et ne pas toujours s'investir sur le même lieu.

A l'issue de cette réflexion, il a été décidé de former un groupe de travail qui va essayer de lister toutes les tâches et fonctions nécessaires à la bonne organisation de notre association.

Ce groupe doit présenter le résultat de son travail avant le prochain CA le 28/02.

Tour d'horizon

Les bénévoles qui interviennent déjà dans différentes structures ou établissements de formations pour présenter ou représenter Jalma-lo ont fait part de leur expérience et de leur satisfaction dans ce travail enrichissant. Ils ne demandent qu'à être secondés dans ces tâches par d'autres bénévoles et l'idée de parrainage a été évoquée.

Il a été rappelé également le travail régulier des équipes de deuil auprès des adultes, enfants et adolescents.

Avant de clore Marie-Thérèse Fribault a fait le point sur la préparation et le contenu de notre congrès national et rappelé tout l'intérêt pour chaque bénévole d'y participer.

Cette rencontre c'est poursuivi par un repas-pique-nique et achevé par une galette des rois avec le sentiment d'avoir encore resserré les liens entre nous.

Brèves

JALMAV-LO, QUEL EFFECTIF ?

En 2010, quatorze personnes sont devenues bénévoles à l'issue de leur formation. En janvier 2011 nous sommes cinquante huit bénévoles d'accompagnements.

Dix personnes viennent de terminer leur formation en décembre, elles n'ont pas encore intégré le groupe des bénévoles actifs.

LE DEVOIR DE L'ACCOMPAGNANT

Nous l'avons signalé à de nombreuses reprises : il est indispensable que les accompagnants remplissent et fassent suivre les fiches statistiques. C'est en effet le seul moyen objectif pour bien montrer notre niveau d'activité et notre "utilité sociale" d'où découlent les subventions qui nous font vivre.

Hors actuellement 1/3 des bénévoles néglige cette

**tâche ! Ce qui est très préjudiciable pour l'association.
Merci de vous mobiliser sérieusement dans ce sens.**

NOUVELLES CONVENTIONS

En 2010 de nouvelles conventions ont été signées avec les établissements suivants :

Nantes :

- Clinique Brétéché (Dans deux services de Soins de Suite).

- Association ECHO (Dialyse ambulatoire) Pole Santé du Confluent à Rezé

- Les Jardins du Vert Praud à Rezé (EHPAD)

Cholet :

- Polyclinique du Parc (Soins de Suite)

- HAD (hôpital à domicile)